

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	10	11

2- 1610/2025

Date de la convocation

9 octobre 2025

Date d'affichage

9 octobre 2025

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, , Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOUD-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absents : M. Grégory PALENGAT, Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), MM. Patrick CHAUVIN, Patrick PAREDES.

Secrétaire de séance : M. Yannick CLAVERIE.

Objet : ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC – GROS ENTRETIEN – Programme « Sans subvention – GEEP 2025 » APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 25GEEP198

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie 64, de procéder à l'étude des travaux de : **rénovation du câblage suite à vol - Stade.**

Monsieur le Président du Territoire d'Energie 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO - GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'entretien éclairage public – Gros entretien – Sans subvention - GEEP 2025 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Energie 64, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	1 138,30 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	104,34 €
- frais de gestion du TE64	68,30 €
TOTAL	1 310,94 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- FCTVA (à récupérer par TE64)	186,73 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	1 055,91 €

- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	68,30 €
TOTAL	1 310,94 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

